

COMPTE RENDU
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 7 JUILLET 2017

Le sept juillet deux mille dix sept à 20h00, le conseil municipal de Labergement Ste Marie s'est réuni sous la présidence du maire, Mr Daniel Pasquier.

Etaient présents : Mr Daniel PASQUIER, Mme Marie-Hélène TRIMAILLE, Mme Nicole THOMET, Mr Pierre-Albert VIONNET, Mr Joël LORIN, Mme Virginie CUENIN, Mme Céline JEANNOT, Mr Emmanuel FERCOT, Mr Florent ROBBE.

Etaient absents excusés : Mr Didier PREVALET qui a donné procuration à Mme Nicole THOMET, M. Pascal REGARD qui a donné procuration à Mr Pierre-Albert VIONNET, Mr Philippe PAILLARD.

Etaient absents : Mme Caroline JEANNINGROS.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Hélène TRIMAILLE

Modification de l'ordre du jour :

Le Maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour. Accepté à l'unanimité.

Acceptation du compte rendu de la séance précédente :

Le compte rendu du Conseil précédent est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Décisions du Maire :

Le Maire fait part des différentes ventes de terrain et maison pour lesquelles la commune n'a pas fait valoir son droit de préemption.

1. Demande de subvention : investissement forestier :

L'ONF propose la réalisation d'une route empierrée et de 4 places de dépôt ou retournement. Des subventions de l'ordre de 40 % pourraient être obtenues (10 902 € pour une participation de la commune de 16 353 €). L'ONF, en charge du dossier, gèrera les consultations d'entreprises et la conduction du chantier sous couvert de l'acceptation du Conseil.

Le Conseil donne son accord pour la demande de subventions et désigne l'ONF comme Maître d'œuvre de l'opération. Unanimité

2. Demandes d'acquisition de terrains :

- L'ancienne fromagerie demande l'acquisition de la parcelle communale sur laquelle est située l'escalier d'accès et la parcelle jouxtant leur propriété. Tarif du terrain : 35 € le m2. Unanimité
- Monsieur ROBBE Régis demande l'acquisition d'une parcelle située derrière la fromagerie et le retour à la commune d'un petit bout de terrain devant l'ancienne cure. Tarif du terrain : 35 € le m2. Unanimité

3. Travaux Mairie : choix de l'architecte :

Sur les offres reçues en Mairie dans les délais, 6 étaient recevables mais 2 seulement répondaient aux normes RGE exigées.

Les cabinets Archi.tech et BOLE Architecture ont été auditionnés et présentent des dossiers intéressants.

A prestation égale, le Conseil choisira l'équipe la moins disant. Unanimité

4. Demande de location d'une place à bois :

Un courrier demandant la location d'une place permettant le façonnage et le stockage de 40 m3 de grumes a été adressé en mairie.

Le STA sera contacté afin d'obtenir l'utilisation du délaissé au pont du Lhaut et permettre à tous les occupants de place à bois du village de se regrouper en un seul lieu.

Unanimité.

5. Décision modificative :

En prévision des travaux de déviation d'une conduite d'eau Avenue de la Gare, il y a lieu de transférer la somme de 14 000 € de l'article 2315 à l'article 2156 (budget eau).

Unanimité.

6. Délai pour communication de pièces administratives :

Les transmissions à un tiers de pièces administratives consultables seront dorénavant soumises à une demande écrite. La commune aura un délai d'un mois pour répondre à la requête.

Le temps administratif passé ainsi que les fournitures seront facturés.

Unanimité

7. Prestation de personnel : facturation des heures et du matériel :

Toutes les prestations effectuées par les agents communaux, les heures passées ainsi que le matériel et matériaux utilisés seront refacturés aux bénéficiaires.

Unanimité

8. Facturation des frais de régisseur non pris en charge par la Communauté de Communes :

Il y a lieu de délibérer afin d'autoriser la commune à refacturer au bénéficiaire les frais de régisseur lorsque ceux ci ne sont pas considérés d'intérêt communautaire.

Unanimité.

9. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable :

Ce rapport est transmis pour consultation aux membres du Conseil présents.

Il est à signaler que l'eau utilisée par les agents communaux n'est pas prélevée sur le réseau d'eau potable mais provient d'une source actuellement inutilisée.

Unanimité

10. Encaissement d'un chèque :

Le Maire demande l'autorisation d'encaisser un chèque de 1 100 € provenant du remboursement de la protection juridique.

Unanimité.

11. Tarifs CLSH :

Les tarifs des heures de garde du périscolaire n'ont pas évolué depuis 2008.

Il est proposé de les majorer selon le barème suivant :

- quotient familial 0 et 505 : 1.85 €
- quotient familial 506 et 700 : 2.10 €
- quotient familial 701 et 900 : 2.20 €
- quotient familial 901 et 1299 : 2.50 €
- quotient familial supérieur à 1300 : 2.60 €

Le tarif des repas reste inchangé.

En cas de retour à la semaine de 4 jours, le temps réel passé durant le moment du repas sera facturé (soit à priori 1,5 h).

En cas de demande avérée de garde le mercredi matin (minimum 7 inscrits), la commune pourrait proposer un accueil Centre de Loisirs.
Unanimité.

12. Questions et informations diverses :

- Chapelle St Théodule : La commune accepte de porter le projet de réfection des peintures de la chapelle et accompagnera l'association dans ses démarches. Les travaux seront entièrement financés par l'association.

Le projet d'électrification du site est complexe et doit faire l'objet de démarches auprès du prestataire électrique Enedis pour le raccordement au réseau puis auprès d'EDF pour la fourniture d'électricité.

- Projet de maison des services : Mmes Canal-Dreyfus et Lacoste, M Chouffe ont présenté leur projet de Maison des Services qui pourrait être situé sur la dernière parcelle disponible de la zone UZ (parcelle toujours propriété de la commune mais gérée par la Communauté de Communes). Ce projet a retenu toute l'attention du Conseil qui y est favorable et a donné son accord de principe.

- Commissions Communauté de Communes : Toutes les candidatures des membres du Conseil aux différentes commissions ont été retenues.

- Cabane au Fuverat : Le Maire fait part de son inquiétude quant aux fréquentations et au danger que représente cette cabane occupée par quelques jeunes du village et en attirant de nombreux autres des communes alentours. Elle pourrait rapidement être rasée si les nuisances ne cessent pas.

- Aires de jeux – balançoire : La nouvelle aire de jeux a été installée à la base de loisirs et les balançoires ont été sécurisées sur celle de la poste.

Un nouveau portique sera commandé au lac et intégré au nouveau site.

- Travaux voirie : Les travaux de réfection de la rue des Prés, de la rue de la Cité et les trottoirs rue de Lausanne sont terminés et sont appréciés par les riverains.

- 14 Juillet : La manifestation a nécessité de nombreuses réunions pour assurer la sécurité exigée. Le Maire remercie les bénévoles ainsi que les agriculteurs qui apportent leur soutien en mettant leurs tracteurs au service de cet événement.

La route sera fermée dès 21 h 30 entre l'avenue de la Gare au niveau de la rue du Rondeau et la rue de Mouthe au niveau de la fonderie et ce pour la durée du défilé.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22 h 25.